

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP319 Activités professionnalisantes : néerlandais			
Ancien Code	ECRP3B19RP319	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP3190		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nora GENEVROIS (genevroisn@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.1 Pratiquer l'écoute avec empathie
- 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
- 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale

Acquis d'apprentissage visés

L'objectif du cours s'oriente selon les axes suivants : culture, grammaire et lexicologie. Il est attendu de l'étudiant une pratique courante, correcte, précise et nuancée de la langue cible portant sur des thèmes majoritairement professionnels.

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

de restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales, vues en cours et /ou en étude autonome

dans un contexte d'ordre général et/ou professionnel;
de décoder des messages écrits ou oraux authentiques produits en langue cible;
de produire et formuler des messages oraux, correctement prononcés, en langue cible standard et de manière fluide.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP3B19RP319A Communication en néerlandais

32 h / 2 C

Contenu

L'accent sera mis sur la communication et l'application écrite et orale des acquis en langue cible.
Thèmes liés à la communication, aux médias, aux relations publiques et démarches de recherche d'un emploi.

Démarches d'apprentissage

travail des 4 compétences langagières : audition, lecture, expression orale et écrite.
présentations orales
alternance d'explications théoriques et d'exercices d'application - revue de presse néerlandophone

Dispositifs d'aide à la réussite

théorie- exercices dirigés jeux de rôles, simulations-exposés/présentations par les étudiants
travail en autonomie travail à domicile
prise de vocabulaire au soin de l'étudiant

Sources et références

100 fautes : Les erreurs courantes des francophones néerlandais, B1-B2 (2e éd). (2017). De Boeck.
Bekkers, L., & Mennen, S. (2006). Ter zake : Zakelijk Nederlands voor anderstaligen. Intertaal.
Engelen, N., Nachtergaele, L., & Yans, B. (2017). Presse radio : Néerlandais B2-C1 24 émissions radio en ligne, retranscription des émissions, vocabulaire, exercices et corrigés, pour comprendre et communiquer par oral et par écrit (2e éd). De Boeck éditions.
Gondry, A. (2013). Réussir son entretien d'embauche en néerlandais : CV, lettre de motivation et interview (2e éd.). De Boeck.
Janssen, D. (2012). Zakelijke communicatie voor professionals (1e druk). Noordhoff.
Néerlandais : B1+-C1 comprendre et exploiter des textes d'actualité (3e éd). (2018). De Boeck supérieur.
Sirjacobs, G. (2015). Néerlandais des affaires : Intermédiaire - avancé (2e éd). De Boeck.
LISTE NON EXHAUSTIVE
Sites internet:
<http://www.wallanguages.be>; <http://www.mijnwoordenboek.nl>; <http://www.vandale.be>
Presse écrite et audiovisuelle néerlandophone

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et notes de cours du professeur
Notes de cours de l'étudiant
Supports déposés sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1
- Evaluation continue (EVC+TRV+INT) : Présence obligatoire et participation active aux séances - tests annoncés ou non, travaux, présentations, débats, discussions , ... = 20%
Absence non justifiée à une ou plusieurs EVC+INT+TRV = 0 (zéro) à l'EVC+INT+TRV en question, qui ne sera pas réorganisé).
- Examen oral + travaux + examen écrit (EXEO+TRV): 80%

Les travaux relatifs à l'examen oral seront remis avant l'examen selon les consignes données par l'enseignant. Si les travaux ne sont pas remis selon les consignes, la cote de ces travaux sera PP et l'étudiant ne pourra pas présenter l'examen oral.

Q3

Examen oral + travaux + examen écrit (EXEO+TRV): 100%

Les travaux relatifs à l'examen oral seront remis avant l'examen selon les consignes données par l'enseignant. Si les travaux ne sont pas remis selon les consignes, la cote de ces travaux sera PP et l'étudiant ne pourra pas présenter l'examen oral.

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectED au regard de cette UE.

Les 20% d'évaluation continue du Q1 ne sont pas reportés au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int + Trv	20				
Période d'évaluation	Trv + Exe + Exo	80			Trv + Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).